

Le Sne-FSU appelle à préserver l'accord ARTT* et reprendre les négociations Télétravail

Oui des salarié.es sont légitimes d'avoir recours aux Prud'hommes s'ils estiment leurs droits non respectés. Oui le Président et la Direction de l'ADEME sont légitimes à être en colère quand les accords d'entreprise comme l'accord ARTT* signés avec des syndicats majoritaires (SNE et CFDT) sont attaqués devant les tribunaux. Surtout quand, suite aux demandes des syndicats et salariés, le Président avait renoncé à le dénoncer dans le cadre des négociations RH2020.

Les faiblesses juridiques de certains points de l'accord ARTT (notamment les écrêtements de fin de mois) sont connues depuis longtemps. Mais comme le précise à juste titre le Président dans sa communication du 13 septembre : « *l'accord ARTT mis en place depuis le 1^{er} décembre 2000 est le fruit d'un compromis et d'un équilibre basés sur la souplesse laissée à chacun dans l'organisation de son temps de travail – ... - et la confiance dans le respect des règles qui y sont édictées...* ».

C'est donc ce compromis et cet équilibre qui ont été avancés par les organisations syndicales et comprises par le conseil d'administration de mars 2019 pour préserver l'accord et ne pas le dénoncer.

Si toutes et tous sont légitimes dans leurs démarches ou colères, il est par contre incompréhensible que les uns ou les autres prennent en otage plus de 1000 Adémien.nes pour régler leurs différends.

Les menaces de dénoncer l'accord ARTT, suspendre les négociations en cours sur un nouvel accord télétravail, ou bien encore retirer l'accord sur l'amélioration du fonctionnement du CSE en cours de signature, sont totalement disproportionnées et inappropriées ! L'intérêt collectif doit primer.

Le Sne-FSU a demandé un rendez-vous au Président de l'ADEME qui aura lieu vendredi 24 septembre prochain pour défendre l'intérêt de tou.te.s les salarié.es. Les quelques concerné.es par ces affaires doivent retrouver un dialogue pour revenir à la raison.

Cette période, où l'ADEME traverse une période critique avec trop de chantiers et réformes internes pour certains, trop de charge de travail pour d'autres, conduit beaucoup de collègues à une perte de motivation. Ce n'est pas le moment d'y ajouter du stress avec une épée de Damoclès sur nos horaires et conditions de travail.

Retrouver au plus vite la sérénité dans le travail quotidien est prioritaire pour les Adémien.nes.

*ARTT : accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, qui régit nos horaires variables de travail, nos RTT, nos RHD, nos Comptes épargne temps, notre temps partiel choisi ...